Image not found or type unknown

Président de SASU non rémunéré (activité BIC) à l'IR

Par **Damany**, le **22/04/2016** à **15:07**

Bonjour,
Je n'arrive pas à trouver la réponse précise, et les textes officiels de référence, à la question ci-dessous :
Situation : Président de SASU non rémunéré (activité BIC) qui a choisi l'imposition à l'IR.
La "quote-part de résultat" (les dividendes) est soumise aux prélèvements sociaux (à 8% s'il exerce une activité professionnelle dans la société) : OK
Mais cette "quote-part de résultat" est-elle également soumise à des Cotisations sociales (URSAFF) ?
Merci.
[smile9]

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés